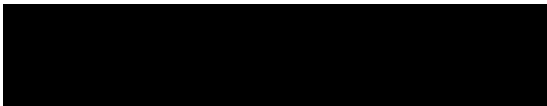




PAR COURRIEL

Québec, le 6 août 2024



Objet : Demande d'accès aux documents
N/Réf. : 1847 00/2024-2025.200



Nous donnons suite à votre demande d'accès, reçue le 15 juillet dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] Obtenir une copie informatisée des documents suivants :

1. Données des rapports financiers annuels (AS-471) des établissements de santé et de services sociaux pour l'année 2023-24 en format FFP.
2. Données des rapports statistiques annuels (AS-478, AS-480, AS-481, AS-484 et AS-485) des établissements de santé et de services sociaux pour l'année 2023-24 » (*sic*).

À cet effet, nous vous transmettons sous l'onglet 1 les renseignements demandés aux 2 points de votre requête et détenus par le Ministère.

Sur ces mêmes points, notez que certains établissements privés conventionnés n'ont toujours pas finalisé et remis leurs rapports AS-471 et statistiques à cette date. Deux listes des établissements manquants à ce jour sont incluses aux informations demandées.

... 2

Veillez noter que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information du Québec de réviser cette décision, et ce, dans les trente (30) jours suivant la date de la présente lettre. Vous trouverez de plus amples informations à l'adresse suivante:

<https://www.cai.gouv.qc.ca/protection-renseignements-personnels/citoyens-protection-renseignements-personnels/recours-devant-commission>

Veillez agréer, [REDACTED], l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice par intérim,

[REDACTED]

pour Annie Larivière

p. j. 1